

# Formulaire d'inscription à la campagne de piégeage du frelon asiatique

## ENTRE

L'administration communale d'Olné établie Rue Village 37 à 4877 Olné

N° Entreprise : 0207372736

Et représentée par Monsieur le Bourgmestre Cédric Halin

ci-après la « Commune »

## ET

....., né(e) le  
..... et domicilié(e) à l'adresse suivante :  
.....

Téléphone : .....

Adresse mail : .....

ci-après le « Citoyen »

## IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

### 1. OBJET

La Commune remet au Citoyen à titre gratuit la chose suivante :

- un/deux pièges de la Province de Liège visant à capturer les frelons asiatiques. Chaque piège est accompagné d'un QR Code de la Province de Liège renvoyant vers un explicatif détaillé de son fonctionnement, sa période d'utilisation ainsi qu'une série d'informations relatives la lutte contre le frelon asiatique.
- Pour chaque (paire de) piège remis, la Commune remet également au Citoyen sous format papier :
  - \* une copie du présent formulaire d'inscription
  - \* un explicatif détaillé du piège rédigé par le Centre wallon de Recherches agronomiques ou CRA-W et la vétérinaire apicole Caroline Salmon ;
  - \* un relevé des captures à compléter par le Citoyen
  - \* un PDF recto-verso remis pour diffusion par la vétérinaire apicole Caroline Salmon et indiquant où trouver le frelon asiatique / les nids de frelons asiatiques selon la période de l'année ;

## 2. USAGE

Le Piège peut être utilisé chaque année mais uniquement durant la période recommandée par le CRA-W et la Province de Liège et suivant le modus operandi spécifique remis par ceux-ci. Tout autre usage est proscrit car pouvant affecter l'écosystème.

## 3. MISE A DISPOSITION

Le Piège est immédiatement mis à disposition du Citoyen, qui en confirme bonne réception par la présente.

## 4. TRANSPORT

Le Piège doit être retiré à l'administration communale d'Olne, rue Village 37 à 4877 Olne durant les heures d'ouverture du service Population. Aucun transport ne sera réalisé par les services communaux.

## 5. CONDITIONS

La remise du Piège est soumise aux conditions suivantes :

- le Citoyen doit être domicilié sur la commune d'Olne
- le Citoyen doit s'engager à utiliser le Piège conformément aux prescriptions requises par le CRA-W et la Province de Liège (période de placement recommandée + vérification régulière des pièges et actions inhérentes)
- pour chaque capture effectuée, le Citoyen complète le relevé des captures annexé
- le Citoyen s'engage à transmettre en juillet le relevé des captures annexé au service Communication de la commune d'Olne :
  - via courriel [astrid.huyghe@olne.be](mailto:astrid.huyghe@olne.be)
  - ou via un dépôt dans la boîte aux lettres de l'administration communale, rue Village 37 à 4877 Olne

## 6. ENGAGEMENT

Je m'engage à respecter les conditions ci-dessus

Fait à Olne le ....., en deux exemplaires.


La Commune  
Administration communale d'Olne  
Rue Village 37 à 4877 Olne


Le Citoyen  
Signature :


# Piégeage du frelon asiatique - explicatif du CRA-W

Ce couvercle a été développé par le CRA-W (Centre wallon de Recherches agronomiques) à partir d'études en laboratoire (calibrage des trous) et validé scientifiquement à la suite de campagnes de terrain menées en 2024 et 2025, ayant permis la capture de plus de 1 800 fondatrices de frelons asiatiques. Le piège muni de ce couvercle se distingue par sa très bonne sélectivité à l'égard des espèces non-ciblées (guêpes, bourdons, frelon européen) représentant moins de 31% des captures.

## Piégeage de Printemps


 Début mars à fin mai  
(variable en fonction des conditions météorologiques)

 Capturer les fondatrices

 Sur les ressources florales, points d'eau ou sur les ruchers


## Arrêt du piégeage


 Début **juin** à mi **juillet**


 **Inefficace** : fin de la sortie des fondatrices et premières ouvrières trop petites pour être capturées.

**Dangereux** pour les espèces non-cibles

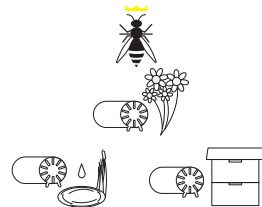
## Piégeage de masse

 Mi juillet à début novembre (si prédation sur les ruchers)

 Capturer les ouvrières et les futures fondatrices

 Uniquement sur les ruchers Position : en face, sous ou entre les ruches

## Piégeage de printemps



← Arrêt du piégeage →

## Piégeage de masse



Janvier

Février

Mars

Avril

Mai

Juin

Juillet

Août

Septembre

Octobre

Novembre

Décembre

# Fonctionnement

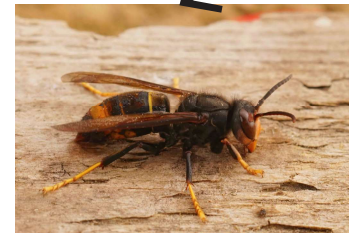
Le liquide attractif sucré doit être versé sur une éponge placée dans le pot afin d'être absorbé et d'éviter que les insectes non ciblés ne se noient.

- ⚠ Les trous du couvercle ne doivent ni être obstrués ni agrandis sous peines d'attraper des espèces non ciblées
- ⚠ Le piège doit être placé à l'abri de la pluie ou à l'horizontale

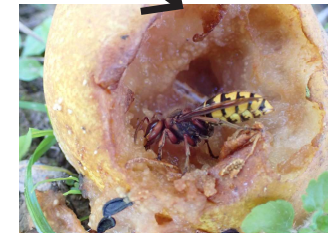
## En pratique

- 1 Déposer une éponge dans le fond du bocal pour absorber le liquide attractif
- 2 Verser l'attractif sucré (ex : 1/3 sirop de grenadine + 1/3 bière + 1/3 vin blanc) environ 100 ml sur l'éponge
- 3 Visser le couvercle et placer votre piège à l'horizontale sur le site de piégeage
- 4 Renouveler régulièrement l'attractif sur l'éponge : idéalement tous les 2 à 3 jours, au minimum toutes les 2 semaines.

Début juin, retirez vos pièges du terrain, puis redéposez-les à la mi-juillet sur les ruchers si des frelons asiatiques sont observés en train de prédater devant les ruches.



Frelon asiatique  
à pattes jaunes



Frelon européen  
et autres insectes

↓  
**Eliminer**



Placez le frelon pendant 24h



au congélateur à -20°

↓  
**Relâcher**



Le froid peut calmer  
les insectes

Le présent piège est offert par la



Tutoriel vidéo de la Province de Liège visant à présenter les bonnes pratiques d'utilisation des pièges :



# Utilisation du couvercle-piège

## Piégeage de printemps :

But : piéger les futures reines de *Vespa Velutina*



De mars à fin mai (selon la météo)

Réveil : dès plusieurs jours à 12-15°C



Ce piège s'utilise **sous surveillance** ! L'entrée du cône est calibrée pour permettre l'entrée des reines de frelons asiatiques. Les petits trous latéraux permettent la sortie des insectes non ciblés (guêpes, abeilles, osmies, ...) Cependant d'autres insectes peuvent y entrer par accident ou étant fatigués, ne savent pas en ressortir.

### Utilisation :

- Ajouter un absorbant au fond du bocal : évite la noyade (éponge, sciure, copeaux)
- Verser le mélange "maison". A changer toutes les semaines ou plus s'il fait chaud.
- Positionner le pot à l'horizontale : évite la pluie et permet la sortie des autres insectes. Ou l'accrocher à une branche en position oblique.
- Lieux : tout endroit attractif comme buisson fleuri, camélia, **cotonéaster**, tas de bois, point d'eau...
- Déplacer l'appât en fonction des floraisons.
- Hauteur : environ à 1,2m -1,5 m.

### Mélange "maison" = attractif :



Les reines, à la sortie d'hibernation, recherchent à reprendre des forces et se nourrissent de sucre. Plusieurs possibilités ont été testées par les apiculteurs, la plus courante est :



- 1/3 vin blanc
- 1/3 bière
- 1/3 sirop de grenadine, fruits rouges, cassis...

(Autres variantes : solutions sucrées généralisées avec de l'alcool, coco, banane, etc )



### Surveillance :

- Vérifier le piège régulièrement !
- Libérer les insectes non-ciblés, comme le frelon européen.
- En cas de doute : faites une photo de l'insecte pour l'identifier.
- Si frelon asiatique piégé : on peut l'y laisser pour en attirer d'autres.  
Pour le supprimer : 48H au congélateur.
- Si le frelon n'est pas seul : placer le piège 20min au frigo. Retirer les autres insectes et relâcher.
- Noter vos relevés sur une fiche pour collecter les résultats de capture.
- Aucune capture ? Renouveler plus souvent l'attractif ou déplacer le piège.

Reconnaître le frelon : <https://biodiversite-old.wallonie.be/fr/le-frelon-asiatique.html?IDC=5999>

Création Caroline Salmon

# Merci de vérifier les pièges régulièrement !

La lutte contre le frelon asiatique ne doit pas devenir problématique pour d'autres espèces.

Pour garantir l'impact le plus faible possible sur l'écosystème, le Centre wallon de Recherches agronomique CRA-W, les vétérinaires apicoles, les apiculteurs, la Province de Liège et tous les acteurs de la lutte contre le frelon asiatique insistent sur l'importance de

**vérifier régulièrement les pièges**  
**afin de pouvoir libérer tout insecte non-ciblé**  
comme par exemple le frelon européen ou commun.

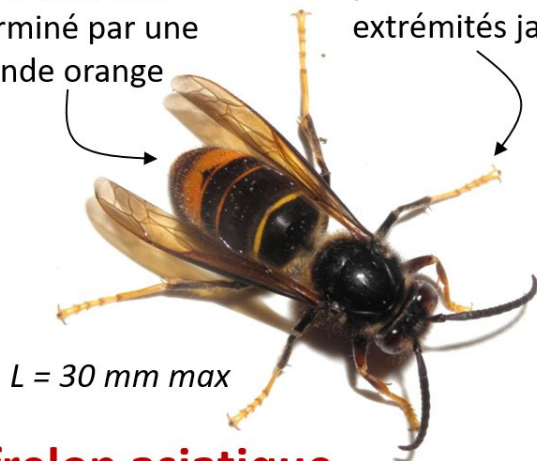
Le frelon européen est en effet tout à fait bien intégré à notre écosystème et ne doit pas être tué (voir différences physiques entre les deux types de frelons ci-dessous).

**Afin de permettre un recensement général des captures,**  
**merci de noter tous vos relevés sur la fiche annexée**  
qui sera à renvoyer ultérieurement à la commune d'Olné  
(voir formulaire d'inscription).

Un grand merci pour votre collaboration à la lutte contre le frelon asiatique !!!

abdomen noir  
terminé par une  
bande orange

pattes aux  
extrémités jaunes



L = 30 mm max

**frelon asiatique**

© Antoine Rivière

abdomen jaune  
orné de bandes  
noires

pattes uniformément  
brun-rouge



L = 35 mm max

**frelon européen**

© Ernie

**NE PAS CONFONDRE**

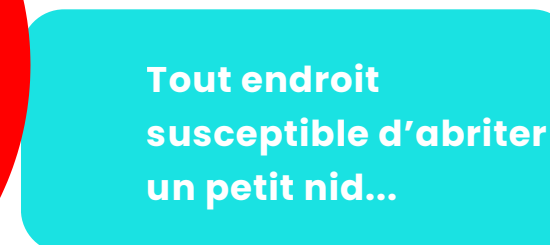
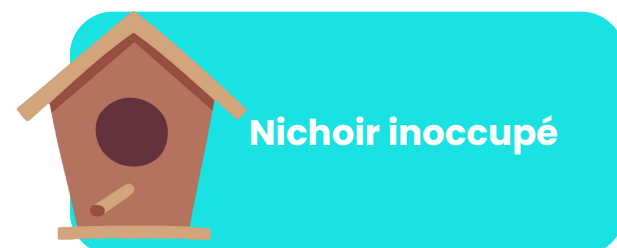




# Lutte de printemps contre le frelon asiatique (*Vespa Velutina*)

## Trouver et faire neutraliser les nids primaires !

**D'avril à juin :**  
**"Luttons contre le frelon, vérifions nos cabanons"**



Création Caroline Salmon

En cas de découverte d'un nid :  
- sur domaine public olnois > contactez l'administration communale d'Olné au 087 26 02 81 ou [astrid.huyghe@olne.be](mailto:astrid.huyghe@olne.be) en transmettant la localisation précise du nid ainsi qu'une photo  
- sur domaine privé > contactez des opérateurs formés à la neutralisation du frelon asiatique :  
Zone de secours Vesdre - Hoëgne & Plateau via le 1722 ou <https://www.cra.wallonie.be/fr/carte-des-operateurs-frelon-asiatique>

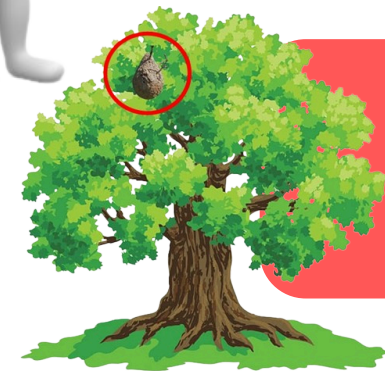
# Lutte en été et automne contre le frelon asiatique (*Vespa Velutina*)

**De mi-juillet à début décembre :**  
**“Luttons contre le frelon; en l’air, regardons !”**

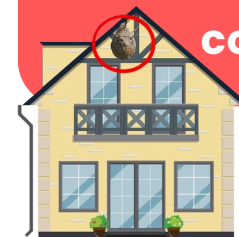


Cherchons les nids secondaires :

- 70% en hauteur : entre 10-30m
- Bien caché



**Cîme des arbres  
¼ supérieur**

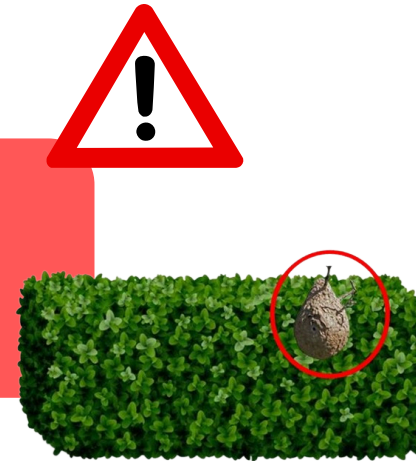


**Bâtiments :  
façades, sous  
corniches,...**



**Mais Attention !!!** Si le nid primaire a la place pour s’étendre, il peut rester à hauteur d’homme : ces nids sont particulièrement dangereux !

- Haie, ronciers, ...
- Abris peu fréquentés
- Sous toitures



3 critères :

- Thorax noir
- Large bande jaune-orangé à l’abdomen
- Bout des pattes jaunes



**Exemple de nid secondaire :**

- Forme sphérique ou ovale
- Petite ouverture latérale
- Grande taille de 50 à 80cm

Création: Caroline Salmon



**Attention : n’intervenez jamais vous-même ! Pacifique lorsqu’il est seul, le frelon défend son nid et peut se montrer très agressif à l’approche de celui-ci!**

En cas de découverte d’un nid :

- sur domaine public olnois > contactez l’administration communale d’Olne au 087 26 02 81 ou astrid.huyghe@olne.be en transmettant la localisation précise du nid ainsi qu’une photo

- sur domaine privé > contactez des opérateurs formés à la neutralisation du frelon asiatique :

Zone de secours Vesdre - Hoëgne & Plateau via le 1722 ou <https://www.cra.wallonie.be/fr/carte-des-operateurs-frelon-asiatique>